

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2025**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 17

Excusés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Etriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : DUPUY-CHANET Marie-Laure donne son pouvoir à Henri SAULGRAIN, GESTRAUD Samuel donne son pouvoir à David LAGLEYZE, PETIT Sabrina donne pouvoir à David GAUDIN

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rodolphe DRANO

Le procès-verbal de la séance du lundi 5 mai est adopté.

1. Intervention du CMJ

Les conseillers municipaux jeunes se présentent, les élus se présentent par la suite.

D STROESSER explique le projet complémentaire qui est la circulation routière et la sécurité des enfants autour des espaces de jeux au stade ainsi qu'à la salle des sports. Il y a eu la mise en place des panneaux de signalisation au carrefour de la salle des sports.

Hugo et Zoé présentent les espaces actuels. Jules nous explique leur constat actuel. Eloïse et Chloé nous exposent leur projet : rajouter un panier de basket, une table de ping-pong, un but, des bancs, des arbres, suppression d'une butte de terre, création d'un chemin au niveau du city stade. Le projet futur serait de faire un circuit vélo auprès de la salle des sports pour les plus petits.

Budget estimé :

- Panier de basket : 2 880 € TTC

- Table de ping-pong : 3 680 € TTC

- But : 1 500 € TTC

- Chemin stabilisé : 7 400 € TTC, hors budget, abandon, nous allons demander une tonte rase pour dessiner le chemin

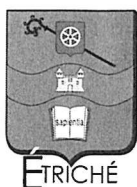
- Aménagement : 2 arbres et bancs : 1 450 € TTC

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Soit un total de 9 510 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux jeunes conseillers s'ils ont dit tout ce qu'ils souhaitent, la réponse est oui.

E BREHERET demande si le but sera posé par une entreprise ou par les agents de la commune. Les agents l'installeront. E BREHERET dit que nous ferons surement des économies, au moins sur le béton. D STROESSER informe que les tarifs ont été volontairement estimés à la hausse pour être sûr d'être dans le budget. Concernant le but, il y aura juste une façade sans filet, séparé du filet existant.

D GAUDIN rajoute que devant ce but, il sera également demandé une tonte rase.

JL GRIMAULT demande quels arbres seront plantés, à ce jour les variétés n'ont pas été définies.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut que les équipements soient conformes aux exigences des contrôles aires de jeux, donc cela explique le coût élevé des équipements.

G WARY revient sur la pose de la table de ping-pong, elle est seulement posée sans scellement, la réponse est oui, elle pèse 600 kilos et lorsque l'équipement est posé sur une dalle béton, il n'y a pas besoin de béton.

Y LAPEYRONIE rajoute que la zone en blanche autour de la table de ping-pong est la zone de sécurité, si certains enfants font encore le tour du city stade en vélo.

MP RIGAUD rajoute qu'il y a déjà un panier de basket dans le city, pourquoi en rajouter un à l'extérieur. Les jeunes conseillers répondent que lorsqu'il y a des enfants qui jouent au foot dans le city, ils ne laissent pas la place pour jouer au basket.

E BREHERET revient sur le sujet de la sécurité des enfants qui font le tour du city en vélo, au niveau de la table de ping-pong, Y LAPEYRONIE lui répond que la zone de sécurité est assez large autour de la table. D GAUDIN répond qu'il y a toujours des risques, autour du city stade il y a déjà des obstacles.

D STROESSER rappelle que normalement aucun vélo ne doit faire le tour du city, le projet futur est de faire une piste auprès de la salle des sports. D GAUDIN propose de faire seulement une piste aller-retour sur un côté du city, Monsieur le Maire lui répond que ce tracé ne sera pas conforme.

Monsieur le Maire salue le travail effectué en termes de sécurité, par le CMJ.

Monsieur le Maire propose de valider les propositions du conseil municipal des jeunes. Les modalités et équipements seront validés par la suite.

DELIBERE :

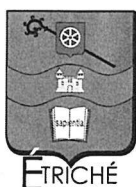
Résultat du vote : UNANIMITE

2. Décision modificative : Investissement

DCM 2025-44

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil, il avait été acté, concernant les travaux de la Route de Seiches RD89, de mettre des pièges à eaux devant les habitations et non des caniveaux sur le trottoir, mais que cela engendrerait un coût supplémentaire de 12 870 € TTC pour la collectivité.

Il convient donc de prendre une décision modificative dans ce sens.



49132 Code INSEE	ÉTRICHÉ Budget Communal	DM n°1 2025
---------------------	----------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203-95 : EQUIPEMENTS ET DIVERS	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-85 : AMENAGT. AGGLOMERATION	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	13 000.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe que nous continuons le travail avec le Département concernant leur contribution financière. A ce jour, nous allons percevoir environ 16 000 € d'amende de police.

3. Chemin de la Bauderie : interdiction de circuler d'après une limitation de tonnage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué le fait d'interdire les véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le Chemin de la Bauderie.

Monsieur le Maire reporte ce point lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire va rencontrer le gérant pour lui demander d'emprunter le chemin qui donne sur la Route de Châteauneuf. E BREHERET demande si c'est bien le chemin en pierre, la réponse est oui.

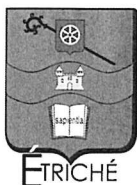
Il faut se renseigner si nous pouvons mettre un panneau interdit aux plus de 3.5 tonnes mais sans « sauf livraisons », si ce n'est pas le cas, cela ne résout pas le problème ou voir la réglementation sur la longueur des véhicules.

4. Espaces Naturels Sensibles (ENS) : lancement du projet et demande de subvention auprès du Département

DCM 2025-45

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 03/12/2024, il avait été délibéré sur le fait de lancer la rédaction du plan de gestion des espaces naturels sensibles des Basses Vallées Angevines.

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr
Siret : 21490132400019



Nous avons fait appel à plusieurs associations afin de nous établir un devis, à ce jour nous avons reçu qu'une seule offre.

Le Département peut subventionner ce plan à hauteur de 80% de la dépense HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat, d'approuver la demande de subvention au Département pour l'élaboration du plan de gestion, à hauteur de 80%, soit 18 264 € pour une dépense éligible de 22 830 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

DELIBERE :

Résultat du vote :

POUR : 16

ABSTENTION : 1

D STROESSER demande si la LPO à la compétence pour ce genre de plan, Monsieur le Maire lui répond que oui, ils feront une proposition de plan mais rien n'est obligatoire, c'est le conseil municipal qui décidera.

V AUDARD informe que c'est dommage d'avoir qu'une seule proposition, Monsieur le Maire lui répond que oui, mais aucun organisme n'a répondu malgré les relances.

5. Remboursement de location salle de l'Alerte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la personne qui avait initialement loué la salle de l'Alerte le 13 septembre 2025, pour raison personnelle, ne peut plus la louer.

Un titre d'acompte avait été émis en 2024 pour 90 €, bordereau 68 titre 1209. Il convient donc d'annuler ce titre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler le titre de 2024, bordereau 68, titre 1209 pour la somme de 90 €.

6. Remboursement de location salle de l'Alerte

DCM 2025-46

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Tennis Club de Cheffes a loué la salle de l'Alerte le 6 avril 2025. Un titre d'acompte a été émis, le 23/01/2025, bordereau 4, titre 31 pour la somme de 168 €. Un titre de solde a été émis, le 24/04/2025, bordereau 43, titre 910 pour la somme de 392 €. Soit un montant total de 560 €.

Lors du dernier conseil municipal il a été délibéré sur le fait de refacturer un Tennis Club de Cheffes, trois coques cassées pour la somme de 118.74 €.

Après vérification, le montant total facturé est erroné, il aurait dû être 440 € - 30 % = 308 €. Le montant total dû par le Tennis Club de Cheffes est de 426.74 € (308 € + 118.74 €), à ce jour le total facturé est de 560 €, il convient donc de réduire le titre, bordereau 43, titre 910 pour la somme de 133.26 € (560 € - 426.74 €).

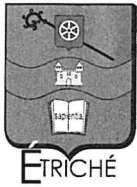
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réduire le titre en question.

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

7. CCALS : composition du futur conseil communautaire

DCM 2025-47

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'année précédant les élections municipales, il faut délibérer sur la répartition des sièges au conseil communautaire.

Il y a deux possibilités :

- Attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en fonction du tableau fixé au III de l'article L 5211-6-1 du CGCT, garantissant une représentation essentiellement démographique, (dispositions de droit commun). A l'issue de cette opération, les communes n'ayant obtenu aucun siège se voient attribuer un siège de manière forfaitaire afin d'assurer leur représentation au sein de l'EPCI.

(L'application du droit commun détermine ainsi pour la CCALS un nombre de siège égal à 35)

Ou

- Attribution des sièges issue d'un accord local approuvé à la majorité qualifiée (par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale par les conseils municipaux des communes membres.

Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Le conseil municipal doit délibérer avant le 31 août 2025.

Lors du dernier bureau communautaire, les maires ont donc opté pour l'accord local N°1 fixant le nombre de délégués communautaires total à 43 (comme actuellement).

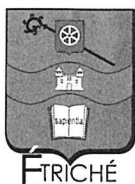
Communes	Accord local 43 sièges
TIERCE	6
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	5
DURTAL	5
JARZE VILLAGES	4
SEICHES/LOIR	4
CORZE	3
ETRICHE	2
HUILLE-LEZIGNE	2
MARCE	2

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriches49.fr - www.etriches49.fr

Siret : 21490132400019



LES RAIRIES	2
CHEFFES	2
BARACE	1
CHAPELLE SAINT LAUD	1
CORNILLE LES CAVES	1
MONTIGNE LES RAIRIES	1
MONTREUIL/LOIR	1
SERMAISE	1
Total	43

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette répartition de sièges.

DELIBERE :

Résultat du vote :

POUR : 10

CONTRE : 2

ABSTENTION : 5

Monsieur le Maire informe que si nous privilégions un conseil plus large, il y aura plus de discussions.

Pour notre commune, dans les deux cas nous aurions obtenu deux sièges.

S'il y a décision indécise, c'est le Préfet qui tranchera et optera pour le droit commun.

Les polarités Tiercé, Durtal et Seiches sur le Loir ont un nombre de sièges équivalents en fonction de la population.

8. Informations diverses

- Les foins, qui sont de très mauvaise qualité, en bord de Sarthe sont à faire, nous allons donc établir une convention avec Jacques LEBRUN dans ce sens, nous mettrons ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Y LAPEYRONNIE demande si c'est seulement pour cette année, ou nous pourrions les commercialiser par la suite. H SAULGRAIN lui répond qu'il faut replanter. Monsieur le Maire informe que cette parcelle entre dans le cadre de l'ENS et le conseil municipal en délibèrera.

- City stade : certaines personnes enlèvent le sable du city, ce qui est interdit sinon le synthétique va bouger et s'abimer, pour le mettre dans la haie ou dans l'entrée.

E BREHERET a vu des enfants tirer l'herbe mais ne savait pas qu'ils enlevaient le sable.

G WARY connaît les enfants, il est allé voir les parents à la sortie de l'école.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que si vous voyez des jeunes ou autres, il faut prendre leur identité.

H SAULGRAIN informe que du sable va être remis sur le city et les agents ont nettoyé le tour du city.

- Fête du village : samedi soir, G WARY trouve dommageable qu'il n'y ait qu'un seul tarif pour les adultes et les enfants.

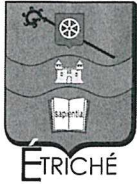
- D GAUDIN informe qu'un véhicule a été endommagé à la gare, Monsieur le Maire lui répond que la gare est de compétence communautaire, la seule solution serait d'installer des caméras mais la CCALS ne le souhaite pas.

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Le conseil municipal peut faire la démarche d'installer des caméras, mais les caméras privées qui sont orientées vers le domaine public sont interdites.

- E BREHERET : pour information j'ai assisté à la réunion de la SMBVAR à Champigné, il y avait seulement 6 personnes.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 1 septembre 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

**Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO**

Etriché, le 3 juin 2025

**Le Maire
David LAGLEYZE**



